Recyclage Grues auxiliaires de chargement

CACES R 490

PARTICIPANT(S) :

Toute personne appelée à manipuler une grue de chargement.

ORGANISATION :

Durée : de 14 heures.
Selon le nombre de catégorie à passer.
Lieux : Site de notre partenaire City Pro Bordeaux Aliénor ou Beychac et caillau

INTERVENANT(S) :

Formateur City Pro.

MODALITE

Tarif selon les catégories et le nombre de test(s) passés.

VALIDATION DE LA FORMATION :

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC
N° SIRET 410 581 102 00010
Code APE-NAF 8542Z
N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux
10 rue René Cassin – CS 31996 – 33071 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 79 52 00
campus@formation-lac.com
Site de Libourne
7 Bis rue Max Linder 33504 Libourne Cedex tél : 05 57 25 40 40
campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences
L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'une grue de chargement en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des grues de chargement conformément à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R490.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R490
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

Evaluation théorique et pratique.

PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français
- Etre déjà en possession du CACES®R390 en cas de recyclage et de prouver d'une formation avant le passage des tests théoriques et pratiques

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE :
A - Connaissances générales
B - Technologie des grues de chargement
C - Notions élémentaires de physique
D - Stabilité des grues de chargement
E - Déplacement des grues de chargement sur site
F - Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
G - Exploitation des grues de chargement
H - Accessoires de levage et règles d'élingage
I - Vérifications d'usage des grues de chargement

FORMATION PRATIQUE :
A - Prise de poste et vérification
B - Conduite et manoeuvres
C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
D - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre1998.